

Nbre de membres en exercice : 15  
Nbre de membres présents : 11  
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille treize, le vingt et un décembre**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique BUSSEREAU, en la salle de la Communauté de Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis**

**Date de convocation : 12 décembre 2013**

Étaient Présents : Mmes GOT – JUNIN – MM BITEAU – BUSSEREAU – CORSAN – HILLAIRET – PEROCHAIN – PIERRE – PLISSON – QUESSON – TALLIEU.

**Délibération N°2013-04-68 : Agrément des transporteurs pouvant acheter au SMIDDEST les tickets d'accès au phare de Cordouan pour la saison 2014 et les revendre et autorisation de signature des conventions de transport**

*Vu le CGCT ;*

*Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;*

*Considérant la consultation réalisée dans les ports de l'estuaire pour recenser les entreprises souhaitant amener des touristes visiter Cordouan ;*

Il est décidé, à l'unanimité :

Article 1. d'autoriser Monsieur le Président à donner pour l'année 2014 l'agrément d'achat au SMIDDEST et de vente des tickets du phare au public aux sociétés de transport nautique suivantes : La Bohème, EURL PMR Croisières La Sirène, SARL Catamaran Croisières Voiles, Royan Croisières, SARL Croisières Côte de Beauté, Cap Cordouan.

Article 2. d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions relatives au calendrier, à l'organisation et aux conditions d'accès au phare de Cordouan pour la saison 2014.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 21 décembre 2013

**Le Président**



**Dominique BUSSEREAU**